



## TATOUAGE ET PERÇAGE

### Enjeu

Le tatouage, le perçage des oreilles et le perçage corporel sont de plus en plus populaires chez les Canadiens. Toutefois, il est possible que les procédures augmentent les risques de contracter un certain nombre de maladies transmissibles par le sang.

### Contexte

Le tatouage, le perçage des oreilles et le perçage corporel gagnent en popularité, en particulier chez les jeunes âgés de 18 à 22 ans. Entre 73 et 83 p. 100 des femmes des États-Unis ont les oreilles percées. Une étude effectuée par une université américaine en 2001 a révélé que 51 p.100 des étudiants avaient des perçages corporels et que 23 p. 100 des étudiants avaient des tatouages. Les études effectuées aux États-Unis montrent que le nombre de femmes ayant des tatouages a quadruplé entre 1960 et 1980. Le nombre de boutiques spécialisées dans le tatouage et le perçage corporel au Canada a augmenté énormément au cours des dernières années.

### Risques du tatouage, du perçage des oreilles et du perçage corporel pour la santé

La peau et les muqueuses qui se trouvent dans la bouche et dans le nez assurent la protection contre de nombreuses infections. Les procédures de tatouage, de perçage des oreilles et de perçage corporel requièrent un perçage de la peau et des muqueuses au moyen d'une aiguille ou un autre objet pointu. À moins que les aiguilles soient nouvelles, stérilisées pour chaque traitement et manipulées correctement par le praticien, les instruments peuvent être contaminés par le sang ou les liquides organiques infectés d'une autre personne. Il est également possible que des bactéries ou des virus qui se trouvent sur la peau entrent dans le corps et causent une infection lors du perçage. Les praticiens spécialisés dans le tatouage et le

perçage courent également des risques d'être infectés par des coupures ou des piqûres accidentelles.

Le tatouage et le perçage peuvent causer la transmission d'infections virales comme l'hépatite B, l'hépatite C, le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le syndrome d'immunodéficience acquis (SIDA), l'herpès, ainsi que des infections bactériennes cutanées comme le streptocoque et le staphylocoque.

### Réduire vos risque

La meilleure protection contre les maladies et les infections est de choisir soigneusement le studio de tatouage ou de perçage. Voici une liste de conditions à examiner avant de prendre une décision :

- L'aire de travail est propre et bien éclairée.
- Le studio utilise des instruments qui se lavent et se stérilisent facilement, comme l'acier inoxydable.
- Les tatouages sont réalisés avec des aiguilles stériles et une machine à tatouer qui a été lavée à l'alcool après chaque utilisation, et couverte d'un nouveau plastique jetable.
- Le perçage des oreilles est fait avec une aiguille stérile ou un fusil équipé d'une cartouche stérile jetable qui tient les tiges.
- Le praticien utilise de nouvelles aiguilles stériles pour chaque tatouage ou perçage. Elles ne devraient jamais être réutilisées.
- Les praticiens ont des habitudes de travail hygiéniques : ils lavent leurs mains avant et après les procédures, après avoir touché à des objets contaminés, avant de manipuler et d'ouvrir des pièces stériles, avant de mettre leurs gants et après avoir enlevé leurs gants.
- Les praticiens portent des gants médicaux pendant les procédures.



- Le studio possède une « zone propre » et une « zone sale ». La procédure doit être faite dans la « zone propre », où seuls des emballages stériles et des pièces d'équipement propres sont conservés et utilisés. La « zone sale » est la zone contaminée, où se trouvent un évier de lavage et un compartiment de préservation pour le matériel stérilisant.
- Les surfaces de travail sont faites de matériaux lisses et non poreux.
- Toutes les surfaces sont nettoyées au moyen d'une solution composée d'eau et d'un agent blanchissant.
- Le studio possède un appareil de stérilisation, de préférence un stérilisateur à vapeur, ainsi que des bandes d'essai pour indiquer si l'appareil fonctionne correctement.
- Les déchets sont jetés comme il se doit; les déchets contaminés par le sang sont placés dans des sacs de plastique, qui sont noués avant d'être jetés avec les déchets ordinaires.
- Les outils pointus utilisés pour percer la peau sont placés dans des contenants résistants aux perforations.
- Les instructions verbales et écrites relatives aux soins personnels à apporter après la procédure sont données aux clients.

## Les risques d'infection peuvent être minimisés grâce aux précautions suivantes :

- Choisir un bon praticien professionnel, qui a suivi une formation.
- Demander au praticien s'il suit le Guide de prévention des infections de Santé Canada relativement au tatouage, au perçage des oreilles et au perçage corporel.
- Ne jamais faire percer ou tatouer une partie de la peau sur laquelle il y a une coupure ou une rupture,

des boutons, des verrues ou d'autres anomalies.

- S'assurer que le praticien désinfecte la surface de la peau en utilisant un produit antiseptique pour la peau avant la procédure.
- Se laver les mains à grande eau avant d'appliquer une lotion ou un onguent sur la zone tatouée ou percée après la procédure ou lors de la rotation du bijou, tel qu'il est indiqué par le praticien. Si une infection du tatouage ou du perçage est redoutée, il faut communiquer avec un médecin ou le service local de santé.
- Le vaccin de l'hépatite B aide à la protection contre l'hépatite B, mais il n'y a aucun vaccin qui puisse prévenir l'hépatite C ou le VIH.

## Le rôle de santé Canada

Travaillant en partenariat avec les administrations provinciales et territoriales, Santé Canada a récemment publié le Guide de prévention des infections relativement au tatouage, au perçage des oreilles et au perçage corporel. Ce guide a été élaboré à l'intention des praticiens spécialistes du tatouage, du perçage des oreilles et du perçage corporel par des représentants de l'industrie, des services de santé, et du Centre de prévention et de contrôle des maladies infectieuses de Santé Canada.

## Pour en savoir plus?

Pour en apprendre davantage sur le Guide de prévention des infections de Santé Canada, visitez :  
[http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/publicat/ccdr-rmtc/99vol25/25s3/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/publicat/ccdr-rmtc/99vol25/25s3/index_f.html)

<http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/publicat/ccdr-rmtc/99vol25/rm2520fb.html>

Pour de plus amples renseignements sur l'hépatite C, visitez : [http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/hepatite\\_c/index.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/hepatite_c/index.html)

Référez-vous aussi à l'article sur l'hépatite C sous la rubrique Votre santé et vous :  
<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/maladies/hepc.html>

Pour de plus amples renseignements au sujet de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, visitez :  
[http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/vih\\_sida/index.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/vih_sida/index.html)

Pour d'autres articles de Votre santé et vous, visitez le site:  
[www.santecanada.ca/vsv](http://www.santecanada.ca/vsv)

Vous pouvez également téléphoner au (613) 957-2991